

Document à caractère publicitaire



SwissLife



*La précision fait votre métier...
Faites les meilleurs choix
avec un partenaire de votre côté
#YourLife*

Géomètre-
expert



Pour vous, géomètre-expert

Vous protéger au quotidien, en tant que dirigeant

Préserver votre santé et celle de votre famille

Rester en bonne santé pour assurer la continuité de votre activité est essentiel. Notre complémentaire santé vous permet de bénéficier d'une couverture au plus près de vos attentes (hospitalisation, médecine courante, pharmacie, dentaire, optique, aides auditives), de renforts sur les postes de santé non remboursés, d'un forfait prévention, selon votre situation et votre budget.

Maintenir vos revenus en cas d'aléas

Une maladie, un accident, un décès... Quelles seraient les conséquences financières sur votre activité de géomètre-expert et votre niveau de vie ? Pour parer au mieux aux risques d'imprévus, compléter les prestations de votre régime obligatoire et préserver vos proches, notre solution SwissLife Prévoyance Indépendants s'adapte à vos besoins personnels et professionnels.

Assurer votre niveau de vie à la retraite

Aujourd'hui, constituer une épargne est devenu indispensable pour s'assurer un niveau de vie suffisant à l'heure de la retraite. Swiss Life vous permet de préparer dès maintenant un complément de retraite dans des conditions particulièrement avantageuses pour vous, géomètre-expert. Vous choisissez d'alimenter votre contrat SwissLife PER Individuel⁽¹⁾ par des versements adaptés à vos besoins et à votre activité.

Valoriser vos placements, constituer un capital pour demain

Vous souhaitez valoriser votre patrimoine, préparer votre succession, optimiser votre future retraite dans les meilleures conditions ? Nos contrats d'assurance vie SwissLife Stratégic Premium⁽²⁾ et de capitalisation SwissLife Capi Stratégic Premium⁽³⁾ vous proposent d'accéder à une très grande variété de supports d'investissement et à différents niveaux d'expertise de gestion financière, avec l'accompagnement des experts de Swiss Life.



50 %⁽⁵⁾ de vos revenus :

c'est ce que l'assurance maladie vous verserait du 4^e au 90^e jour en cas d'arrêt de travail, dans une certaine limite. La Cipav ne prévoit aucune prestation en cas d'arrêt de travail.

3 années de revenu :

c'est généralement le capital préconisé en cas de décès. La prestation de la Cipav ne permet pas de l'atteindre.

Moins de 50 % du dernier revenu⁽⁶⁾ :

ce serait le montant de vos pensions de retraite obligatoire, dans un cas très favorable.

Santé, prévoyance, retraite : des cotisations fiscalement avantageuses

Chaque année, les cotisations et versements que vous effectuerez sur vos contrats santé, prévoyance et retraite pourront venir en déduction de vos revenus⁽⁴⁾. Votre conseiller Swiss Life dispose des outils nécessaires pour l'évaluer et inscrire vos contrats dans une démarche globale.



(1) SwissLife PER Individuel est un plan d'épargne retraite individuel prenant la forme d'un contrat de retraite supplémentaire professionnelle, à adhésion individuelle et facultative, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Contrat de type multisupport, libellé en euros et / ou en unités de compte souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.

(2) SwissLife Stratégic Premium est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros, assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine, présentant un risque de perte en capital. Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.

(3) SwissLife Capi Stratégic Premium est un contrat individuel de capitalisation de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros, assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine, présentant un risque de perte en capital. Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.

(4) Dans les conditions et limites de l'article 154 bis du Code général des impôts (CGI) dit « loi Madelin ». Les versements sur votre contrat retraite vous permettent de bénéficier de l'article 163 quater des impôts du CGI.

(5) Pour un revenu de 4 000 euros par mois.

(6) Revenu d'activité / Sur base des prestations retraite versées par le régime de base obligatoire des professions libérales (CNAVPL) et le régime complémentaire (CIPAV).



Pour vos salariés

Répondre à vos obligations et optimiser votre politique sociale

Fidéliser et motiver vos salariés

Vous souhaitez associer vos salariés au résultat de l'entreprise avec un dispositif d'épargne collectif pour mieux les fidéliser ?

Swiss Life vous propose un plan d'épargne salariale, SwissLife PEI⁽⁷⁾, et un dispositif de retraite, SwissLife PER Collectif⁽⁸⁾, accessibles à tous les collaborateurs et également, sous conditions, à vous dirigeant et à votre conjoint collaborateur.

Ils offrent à chacun la possibilité de constituer une épargne individualisée alimentée par votre entreprise et éventuellement par des versements volontaires. Deux dispositifs d'épargne complémentaires : l'un pour épargner à moyen terme et financer des projets personnels au bout de cinq ans ; l'autre pour se constituer un complément de retraite.

Vous souhaitez permettre à vos salariés de compléter leur pension de retraite à titre individuel, en limitant leur effort d'épargne ?

Avec SwissLife PER Entreprise⁽⁹⁾, ils peuvent bénéficier de comptes de retraite individualisés, alimentés par votre entreprise et éventuellement par des versements volontaires.

Anticiper les indemnités de fin de carrière de vos collaborateurs

En tant qu'employeur, vous êtes tenu de verser à vos salariés des indemnités de fin de carrière / de licenciement.

SwissLife IFC/IL⁽¹⁰⁾, contrat d'assurance vie multisupport, vous permet de constituer un fonds destiné à financer ces indemnités de départ, et transformer les contraintes légales et / ou conventionnelles en réel avantage financier et fiscal.

En tant que chef d'entreprise, profitez aussi du cadre fiscal et social privilégié⁽¹¹⁾ offert par les dispositifs d'épargne collectifs (abondamment déductible du résultat imposable, exonération de charges sociales).



(7) SwissLife PEI est un plan d'épargne interentreprises mis en place en application des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail, et au sein duquel Natixis Interépargne assure une fonction de teneur de compte-conservateur de parts.

(8) SwissLife PER Collectif est un plan d'épargne retraite interentreprises collectif prenant la forme d'un contrat de retraite professionnelle supplémentaire, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Contrat de type multisupport libellé en euros et / ou en unités de compte, souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.

(9) SwissLife PER Entreprise est un plan d'épargne retraite obligatoire interentreprises prenant la forme d'un contrat de retraite professionnelle supplémentaire, à adhésion obligatoire, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Il s'agit d'un contrat de type multisupport, les droits individuels des adhérents pouvant être libellés en euros et / ou en unités de compte. Contrat souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.

(10) SwissLife IFC/IL (Indemnités de fin de carrière / Indemnités de licenciement) est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion obligatoire, de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros. Le contrat est régi par le Code des assurances (branches 20 et 22) et assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine.

(11) Dans les conditions et limites prévues par les articles L. 242-1, R. 242-1-1 et suivants et D. 242-1 du Code de la Sécurité sociale.



Pour votre activité *Assurer la pérennité de votre entreprise*

Pallier l'absence de la personne clé

Vous avez des collaborateurs aux compétences rares dont la disparition pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur la pérennité de votre activité ? Le contrat SwissLife Homme Clé ⁺⁽¹²⁾ permet de compenser les pertes financières subies par l'entreprise du fait de l'absence prolongée ou du décès de la personne « clé », et la perte d'un savoir-faire.

Maîtriser les risques liés à votre responsabilité

Votre entreprise, très souvent confrontée à des situations à risques, est susceptible de causer des dommages à un tiers ou de devoir faire face à un conflit. Avec des garanties solides et adaptées à votre activité, le contrat SwissLife Responsabilité Civile Professionnelle vous permet de mettre votre entreprise à l'abri.

Protéger votre indépendance

Comme la plupart des géomètres-experts, vous êtes organisé en cabinet et, en cas de décès d'un associé, des difficultés relationnelles avec les héritiers pourraient survenir.

SwissLife Garantie Associés ⁺⁽¹³⁾ permet, en cas de décès d'un associé, d'assurer la continuité de l'activité en permettant aux associés survivants de racheter les parts du défunt à ses héritiers.

Protéger vos biens professionnels

Vandalisme, vol, incendie, dégât des eaux...

Si un sinistre entraînerait la destruction ou la disparition de votre matériel ⁽¹⁴⁾ ou de vos locaux ?

SwissLife Multi Pro et Swiss Bris de machines ⁽¹⁵⁾ s'adaptent à votre activité professionnelle (vous êtes également couvert lors de vos déplacements, ainsi que votre matériel de travail ⁽¹⁴⁾). Vous pouvez aussi couvrir vos véhicules professionnels grâce aux produits Swiss Flotte Automobile ou Swiss Auto.

(12) SwissLife Homme Clé + est un contrat d'assurance de groupe à adhésion individuelle assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine.

(13) SwissLife Garantie Associés + est un contrat d'assurance de groupe à adhésion individuelle assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine.

(14) Hors drones aériens, marins ou sous-marins et appareils de relevés et de mesures en milieux aquatiques.

(15) Uniquement en France continentale.

L'accompagnement Swiss Life

Santé, prévoyance, retraite, épargne, dommages

Expert de la mesure et spécialiste du droit, vous êtes un acteur essentiel à tout projet d'aménagement urbain ou de construction. Vos missions, nous le savons bien, ne s'arrêtent pas là. En plus des activités régulées par la loi, vous proposez de multiples prestations d'aménagement des territoires et du cadre de vie.

Infos clés

Près de
1 900
géomètres-experts

Plus de
1 100
cabinets

85 %
en société

10 000
salariés employés

Source : Ordre des géomètres-experts, 2023
(chiffres arrondis).

Vos besoins sont aussi uniques que votre activité de géomètre-expert

Du jour au lendemain, si vous deviez faire face à une véritable difficulté (arrêt de travail, invalidité, décès), une mise en cause de votre responsabilité, un sinistre, c'est toute votre activité et votre niveau de vie qui pourraient se retrouver brutalement impactés.

Votre régime obligatoire, la Cipav, prévoit le versement de prestations en cas d'accident de la vie et lors de votre départ à la retraite. Peu protecteur, il ne serait pas suffisant pour maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur.

La loi vous impose également de vous prémunir de certains risques inhérents à votre profession. Et vous êtes peut-être soucieux de fidéliser et motiver vos salariés qui contribuent à la performance de votre entreprise.

Toutes les solutions Swiss Life pour vous protéger sur le plan professionnel et personnel

Forte de son expertise et partenaire privilégié de votre profession, Swiss Life vous propose une offre complète pour vous accompagner dans votre vie professionnelle et privée, et vous permettre de vivre selon vos propres choix. À chaque étape, votre conseiller Swiss Life vous accompagne avec simplicité et précision.

**Nous ne sommes pas seulement à vos côtés,
nous sommes de votre côté.**





SwissLife

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital social

de 150 000 000 €

*Entreprise régie par le Code
des assurances*

322 215 021 RCS Nanterre

www.swisslife.fr

SwissLife Assurance et Patrimoine

Siège social : 7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital social

de 169 036 086,38 €

*Entreprise régie par le Code
des assurances*

341 785 632 RCS Nanterre

www.swisslife.fr

SwissLife Assurance de Biens

Siège social : 7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital social

de 80 000 000 €

*Entreprise régie par le Code
des assurances*

391 277 878 RCS Nanterre

www.swisslife.fr

SwissLife Assurance Retraite

Siège social : 7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital social

de 114 877 635,60 €

*Fonds de retraite professionnelle
supplémentaire régi par le code
des assurances*

892 188 046 RCS Nanterre

www.swisslife.fr